



***Avis d'appel public à la  
concurrence***

***Fermeture Boulodrome du Foulon -  
Gros Oeuvre***

## **Identification de la collectivité :**

Commune de Pamiers  
1, place du Mercadal - 09100 Pamiers

## **Renseignements d'ordre administratif, d'ordre technique, adresse de retrait des dossiers et de remise des offres :**

Commune de Pamiers - Direction de la Commande Publique  
1, place du Mercadal - BP 70167 - 09101 Pamiers Cedex  
Tél : 05 61 60 95 43 ou 05 61 60 95 46 - Fax : 05 61 60 94 87 - E-mail :  
[commande.publique@ville-pamiers.fr](mailto:commande.publique@ville-pamiers.fr)

***Le dossier de consultation peut être intégralement téléchargé depuis les sites [www.ville-pamiers.fr](http://www.ville-pamiers.fr) rubrique Commande Publique ou [www.marchesonline.com](http://www.marchesonline.com).***

## **Objet du marché :**

La présente consultation Fermeture du boulodrome du Foulon - Gros Œuvre fait suite au classement sans suite pour insuffisance de concurrence du marché 2016015IBATL01

## **Lieu d'exécution des travaux :**

Boulodrome du Foulon sis rue du Foulon 09100 Pamiers

## **Visite des lieux :**

**Rendez-vous sur place rue du Foulon,**

**Le vendredi 20 janvier 2017 à 9h00**

**Le présent avis vaut convocation.**

**Il ne sera pas organisé de nouvelle visite.**

## **Notification et période d'exécution du marché :**

Le marché devrait être notifié dans le mois suivant la date limite de réception des offres.

Le présent marché est conclu pour une durée de quatre mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

## **Procédure :**

Marchés en procédure adaptée.

## **Type de marché :**

Marché de travaux, non alloti.

## **Tranches :**

Sans objet

## **Variantes - Options :**

Les variantes ne sont pas autorisées.

Lot 1 : Gros Œuvre - option : suppression mur

Le candidat est tenu de la renseigner dans son offre.

## **Numéro de marché :**

2017001IBATL00

## **Nomenclature :**

Classification C.P.V. : 45223220-4 Travaux de gros œuvre

## **Pièces constitutives du marché :**

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité :

### **1-Pièces particulières**

- L'Acte d'Engagement (AE)
- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Les Décompositions du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)
- Le cadre de mémoire technique
- Les plans
- Le RICT
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux prestations objet du marché, si celui-ci vise ce cahier
- Le Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicable aux prestations objet du marché, si celui-ci vise ce cahier
- Les actes spéciaux de sous traitance et leurs avenants, postérieurs à la notification du marché

### **2-Pièces générales**

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, tel que ce mois est défini au 3.5.2.

- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux approuvé par arrêté du 8 septembre 2009 ;
- Le cahier des clauses techniques générales (C.C.T.G.) applicables aux marchés publics de travaux ;
- Le cahier des clauses spéciales (CCS), celui des documents techniques unifiés (DTU) ;

## **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux**

## textes qui les règlementent :

- Les prix sont établis dans les conditions prévues au cahier des clauses administratives particulières,
- Le mode de règlement est le mandat administratif,
- Le délai de paiement est de 30 jours. En cas de dépassement du délai global de paiement, les intérêts moratoires seront majorés conformément au décret du 31 mars 2013,
- La monnaie de compte du marché est l'euro.

## Sélection des offres :

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics, le Maître d'Ouvrage décide de recourir à la négociation, à l'issue de l'étude des offres, avec les trois candidats les mieux classés, en se réservant toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

### a. **Critères de sélection avant éventuelle négociation :**

Les critères sont notés de 0 à 10, 10 étant la meilleure note, 0 la plus mauvaise

- **Prix H.T.** (note inversement proportionnelle au prix ; la meilleure note étant attribuée au prix le plus bas): 60% suivant la formule ci-dessous :

$$\frac{\text{Prix le plus bas} \times 0.60}{\text{offre du candidat}}$$

offre du candidat

- **Qualité technique** et notamment sur la mise en œuvre des travaux et les moyens appréciée au travers du mémoire technique : 30%
- **Gestion de l'environnement** : et notamment sur les procédés de nettoyage et d'enlèvement des déchets, appréciée au travers du mémoire justificatif ; (la meilleure note étant attribuée aux meilleures conditions) : 10%

### b) **Négociation :**

A l'issue du dépouillement des offres et de leur évaluation, les trois prestataires les mieux placés seront invités à une séance de négociation.

Cette invitation sera effectuée au moyen d'une lettre qui leur sera adressée par mail courant semaines 6 à 8.

Elle consistera en :

- une présentation de l'entreprise, de la mise en œuvre des travaux
- une séance de questions – réponses,
- une négociation qui pourra porter sur tout ou partie des éléments de l'offre du candidat.

Chaque entretien sera d'une durée maximale de trente minutes.

Chaque entretien devra impérativement être effectué en présence du chef de projet, désigné par le candidat, qui sera le référent et interlocuteur privilégié de la Commune de Pamiers. Participeront à cet entretien la Personne habilitée représentant le Pouvoir Adjudicateur, l'élu chargé du projet, le technicien chargé du projet, un représentant de la Commande Publique,

Un vidéoprojecteur et une connexion Internet seront mis à disposition des candidats.

Aucune démonstration, ni audition, ni négociation ne sera acceptée à distance.

À l'issue de l'entretien, une lettre sera remise au candidat, l'invitant à présenter, par écrit ou par courriel, son offre ultime. Dans cette offre, le candidat pourra confirmer ou infirmer tous éléments de son offre initiale, sans, toutefois, pouvoir modifier le type de système présenté.

La lettre sera remise au candidat contre récépissé. Elle mentionnera l'adresse électronique et le numéro de télécopie où les offres ultimes pourront être envoyées. Elle précisera également la date et l'heure limites de remise de l'offre ultime.

Le choix final du prestataire s'effectuera à la suite de la séance de négociation, et après remise des offres ultimes des candidats.

a. **Critères de sélection, après négociation, à l'issue de la remise des offres ultimes :**

Les critères sont notés de 0 à 10, 10 étant la meilleure note, 0 la plus mauvaise

- **Prix H.T.** (note inversement proportionnelle au prix ; la meilleure note étant attribuée au prix le plus bas): 60% suivant la formule ci-dessous :

Prix le plus bas x 0.60

offre du candidat

- **Qualité technique** et notamment sur la mise en œuvre des travaux et les moyens appréciée au travers du mémoire technique : 30%
- **Gestion de l'environnement** : et notamment sur les procédés de nettoyage et d'enlèvement des déchets, appréciée au travers du mémoire justificatif ; (la meilleure note étant attribuée aux meilleures conditions) : 10%

**Documents à fournir :**

Le candidat fournira les éléments suivants :

- Le mémoire justificatif (répondant aux critères de sélection),
- Le DPGF,
- Le cahier des clauses administratives particulières signé,
- Le cahier des clauses techniques particulières signé,
  
- Une attestation d'assurance professionnelle,
- Tous justificatifs de la compétence et de la capacité du candidat à exécuter le marché dans les règles de l'art,
- Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)

**Condition de réception - Délai de validité des offres :**

- Les offres doivent être exclusivement rédigées en français.
- Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- Les offres doivent être envoyées par courrier recommandé avec avis de réception, ou remises contre récépissé, à l'adresse suivante : Mairie de Pamiers, Direction de la Commande Publique – 1, place du Mercadal – B.P. 70167 – 09101 Pamiers cedex ou par voie électronique.
- Toutes les offres reçues recevront une réponse.

## **Contenu du Dossier de Consultation :**

- Le présent règlement de la consultation,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières,
- Le DPGF
- Les plans,
- Le RICT,
- La notice explicative de l'ATTRI1 - Acte d'engagement
- Formulaire DC1 (lettre de candidature) et la notice explicative,
- Formulaire DC2 (déclaration du candidat) et la notice explicative.

## **Date de mise en ligne de l'avis :**

jeudi 12 janvier 2017

## **Date limite de réception des offres :**

vendredi 3 janvier 2017 à 17 heures en Mairie de Pamiers, Direction de la Commande Publique.